

Paris, le 8 décembre 2016

**PERSISTANCE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION AUX
PARTICULES (PM 10)
DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE EN ÎLE-DE-FRANCE**

Le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, communique :

Pour lutter contre l'épisode de pollution persistant que connaît actuellement l'Ile-de-France, le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, a pris des mesures contraignantes dès le jeudi 1^{er} décembre, portant notamment sur la réduction de la vitesse maximale en Ile-de-France et le contournement par la francilienne des véhicules poids lourds en transit. Par ailleurs, depuis mardi 6 décembre, une mesure de circulation alternée a été mise en place à Paris et dans les 22 communes limitrophes de la capitale.

En accord avec la mairie de Paris, la métropole du Grand Paris, le Conseil régional, les Conseils départementaux et le STIF, ces mesures sont à nouveau reconduites pour la journée du vendredi 9 décembre de 5h30 à minuit.

Ainsi, demain vendredi 9 décembre, seuls les véhicules immatriculés avec un numéro impair seront autorisés à circuler dans Paris mais également dans les 22 communes limitrophes de la capitale.

Pour faire respecter ces mesures, le préfet de Police a déployé un important dispositif policier. Depuis le début de l'épisode de pollution, 55 523 véhicules ont été contrôlés. 14 500 automobilistes ont fait l'objet d'une verbalisation, dont 1 089 au titre de la circulation alternée.

Hier, mercredi 7 décembre, parmi les 9 507 véhicules contrôlés, 2 641 l'ont été au titre de la circulation alternée. Les forces de l'ordre ont relevé 3 517 infractions, dont 596 au titre de la circulation alternée. Par ailleurs, 14 véhicules ont été immobilisés.

Aujourd'hui, la préfecture de Police a renforcé son dispositif de contrôle, qui sera reconduit demain.

Outre le respect de la réglementation, le préfet de Police fait également appel au civisme des automobilistes. **Il est ainsi essentiel que les franciliens continuent de limiter leurs déplacements en voiture et de privilégier le covoiturage.**

Demain, le préfet de Police tiendra à nouveau une réunion du collège d'experts et du comité des élus. En fonction de l'évolution de la situation, il décidera des mesures qui seront prises ce week-end.

Pour répondre aux questions des franciliens, un centre téléphonique d'information du public (n° Azur 0 811 000 675) est activé chaque jour de 6h à 22h.

A ce stade, la préfecture de Police a répondu à plus de 3 000 appels.

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr / 01 53 71 28 73